

Horaire : 17h30-19h

Personnes présentes :

M Esvan : directeur de l'école
M Bellec : Maire de Trégunc
Mme Floch-Roudaut: Adjointe au maire chargée des affaires scolaires
M Troalen : responsable du périscolaire et coordinateur des TAP
Mme Boittin-Bardot : DDEN
11 enseignants
12 parents d'élèves

Personnes excusées :

M Quillien : Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription
M Nhim : professeur des écoles
Mme Calvez : professeur des écoles
Mme Droal : DDEN
Mme Joulain Anita : Parent d'élève

1- Présentation des membres du conseil

M. BELLEC, maire de Trégunc, est présent pour ce conseil d'école.

2- Présentation de l'ordre du jour : rentrée scolaire du 11 mai

Les équipes enseignantes en partenariat avec la municipalité préparent actuellement la prochaine rentrée débutant le 11 mai prochain (14 mai pour les élèves). Ce sera une rentrée test, conditionnée par le respect strict du protocole sanitaire diffusé par le ministère et progressive sur 3 semaines, jusqu'à l'annonce de nouvelles directives par le gouvernement.

Nous avons comme objectifs la mise en place d'une organisation répondant au mieux aux injonctions du ministère de l'Education Nationale ainsi qu'au respect des règles sanitaires établies. Nous avons aussi comme préoccupations principales, le bien-être des élèves et de leurs familles ainsi que de permettre aux parents une reprise progressive de leurs activités professionnelles.

Points préalables importants :

- **L'organisation retenue, validée par la municipalité ainsi que les équipes enseignantes des écoles publiques Marc Bourhis et René Daniel, doit encore être acceptée par l'Inspection académique et/ou par le Préfet pour être définitivement adoptée.**
- Cette rentrée est progressive, tous les élèves ne rentreront pas en même temps, une alternance sera mise en place. Cependant, aucun critère arbitraire ne sera retenu, aucune sélection ne sera effectuée quant à l'accueil des élèves et ce, dans un souci d'équité.
- Cette rentrée se fait sur la base du volontariat des parents qui décident de scolariser leur(s) enfant(s) mais n'y sont pas contraints. Nous laisserons toutefois la possibilité aux parents de changer d'avis et conserverons un système de classe à la maison.
- Dans ce cadre-là, l'école que vos enfants vont re-découvrir, sera totalement différente afin de pouvoir respecter toutes ces conditions : pas de matériels/jeux collectifs, pas d'ordinateur, pas de photocopies, pas de corrections/interactions individuelles avec les enseignant(e)s, pas d'interactions physiques avec les camarades, pas de déplacements libres

Nous veillerons à la plus grande bienveillance mais cette situation risquera de générer angoisses, lassitudes et frustrations.

- Le protocole sanitaire ainsi que les nouvelles modalités d'organisation à l'école (entrées/sorties de classes...) devront être appris et appliqués strictement par les élèves mais aussi par les parents.
- Ces protocoles seront également mis en place par le personnel communal sur les temps de garderie et de restauration scolaire que la municipalité mettra en place.
- **Même si nous allons tout faire pour mettre en place un cadre respectant le protocole sanitaire avec une organisation adaptée et du matériel sanitaire prévu et fourni par la municipalité, vous devez être bien conscients que le risque de tomber malade à l'école n'est pas nul. En effet le respect permanent de toutes ces règles et contraintes par des enfants d'école primaire sera sans doute impossible et si vous scolarisez votre enfant, vous devez accepter le fait qu'il puisse y avoir des contacts.**

3- Modalités d'organisation envisagées du lundi 11 mai au vendredi 29 mai

- Accueil de tous les élèves de la GS au CM2 avec un maximum de 15 élèves par enseignant en élémentaire, 10 en maternelle.
- Les TPS, PS et MS ne seront pas accueillis lors de cette rentrée test pour des raisons de capacité à respecter les gestes barrière et le protocole sanitaire. Une éventuelle scolarisation sera étudiée pour le mois de juin.
- Les élèves du dispositif ULIS bénéficieront également de la scolarisation les jours d'accueil de leur classe de référence.
- La municipalité mettra en place un système d'accueil périscolaire matin et soir ainsi qu'une restauration scolaire le midi avec des repas complets (pouvant cependant être adaptés). Ces temps soumis aux mêmes contraintes sanitaires que l'accueil à l'école seront adaptés avec des aménagements spécifiques qui restent encore à définir.
- Les journées du lundi 11 et mardi 12 mai seront laissées à l'équipe enseignante et au personnel communal afin de se rencontrer et de préparer la rentrée. La rentrée des élèves ne sera effective qu'à partir du jeudi 14 mai.
- Les enfants du personnel soignant ou indispensable (enseignant...) seront toujours accueillis quotidiennement à l'école dans des groupes dédiés.
- Un accueil de tous les enfants d'une fratrie sera proposé par la municipalité (accueil de type périscolaire) les jours où au moins un de ces enfants est en classe, ceci afin de permettre aux parents d'avoir au moins 2 jours consécutifs libérés pour une reprise professionnelle.
- Les AVS sont soumis aux mêmes obligations de présence que les enseignant(e)s mais leur protocole d'intervention auprès des élèves reste à définir afin de pouvoir respecter au mieux les précautions sanitaires

Afin de pouvoir accueillir tous les élèves au moins deux jours consécutifs sur ces 3 semaines, l'alternance suivante a été retenue :

- Jeudi 14 et vendredi 15 mai : les élèves des classes de CP et CM2 seront accueillis à l'école. Ce choix a été guidé par l'importance des apprentissages très spécifiques de la lecture au CP et la nécessaire préparation au collège pour les CM2. Les autres élèves resteront à la maison sauf enfants de personnel soignant ou indispensable et fratries.
- Lundi 18 et mardi 19 mai : les élèves de CE1 et CM1 seront accueillis à l'école ainsi que les enfants du personnel indispensable et les fratries
- Jeudi 21 et vendredi 22 mai : jours fériés
- Lundi 25 et mardi 26 mai : les élèves de GS et CE2 seront accueillis à l'école + enfants du personnel indispensable et fratries
- Jeudi 28 et vendredi 29 mai : les élèves des classes de CP et CM2 seront de nouveau accueillis à l'école.

Cette rentrée particulière soumise à de nombreuses contraintes doit donc être progressive et nous permettre de tester, d'évaluer ces modalités d'accueil en attendant de nouvelles directives.

Toutes les modalités d'accueil restent encore à définir ou à préciser, notamment les entrées et sorties de l'école ainsi que les moments de transition avec les temps périscolaires et la cantine. Une information sera diffusée largement via le site de l'école et la municipalité dès que possible pour vous préciser tout cela.

4- Interventions des personnes présentes :

- Est-ce que le nombre de lavages de main est fixé ?

Les enfants devront arriver avec des mains lavées, l'accueil en classe se fera sans doute avec du gel hydroalcoolique. Ensuite on peut envisager un lavage de main avant et après chaque passage aux toilettes, chaque récréation, la cantine, après un étirement... Protocole qui prendra énormément de temps sur une journée. M. le Maire assure que la municipalité mettra à disposition tout le matériel d'hygiène nécessaire (savon, papier, gel, personnel, masques pour adultes...). Par ailleurs, ce protocole sera également mis en place sur les temps périscolaires.

- Comment se fera l'accueil des GS en maternelle ?

10 enfants par groupe. Les modalités d'accueil restent à définir mais on peut prévoir 3 entrées possibles avec un créneau horaire élargi, des parents autorisés à accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la classe (sans entrer dans les bâtiments) contrairement à l'élémentaire mais sous réserve du respect des règles sanitaires. Le port du masque par les parents, très fortement envisagé ou obligatoire, reste un point à définir en fonction des recommandations ministérielles.

- Est-ce que les élèves pourront apporter un livre ou du matériel personnel restant dans le cartable et pour leur utilisation personnelle uniquement ?

Nous pensons qu'il faudra sans doute limiter les objets personnels mais ce point du protocole reste à préciser.

- Quels sont les enfants qui seront prioritaires pour l'accueil à l'école ?

Aucune sélection, aucun critère ne sera retenu pour la scolarisation des élèves qui pourront tous bénéficier d'un accueil à l'école, si les parents le souhaitent (à partir de la GS), dans le cadre de l'organisation par alternance décrite précédemment.

- Un transport scolaire est-il prévu ?

Oui, cela est prévu. La municipalité est en attente d'une estimation de nombre d'enfants susceptibles d'utiliser ce service pour définir les modalités. Le transporteur est prêt à utiliser 2 grands bus pour pouvoir respecter les règles de distanciation. Du personnel sera présent pour assurer les transitions avec l'école.

- Quelle organisation pour les temps périscolaires ?

Du personnel sera présent le matin pour accueillir les enfants et les répartir dans des salles différentes en tenant compte de la répartition qui aura lieu à l'école dans la journée, ceci afin de ne pas créer d'interactions supplémentaires entre élèves. Ce personnel assurera également le transfert des élèves à l'école selon un protocole qui reste à définir et prendra également en charge les élèves après l'école de la même façon. A noter que les parents ne seront pas autorisés à entrer dans l'enceinte du centre d'accueil et de loisirs. Là encore, la municipalité et l'équipe enseignante informeront les familles des modalités à suivre dès que possible.

- Y a-t-il une jauge prévue pour le nombre d'enfants accueillis sur l'école ?

Non, si l'organisation retenue n'accueillant pas les enfants de maternelle avant la GS est acceptée par le rectorat, nous serons normalement en capacité d'accueillir tous les élèves selon le plan d'alternance décrit. Nous maintiendrons également le système de travail à la maison avec des enseignants en télétravail qui prépareront des activités pour tous les autres élèves à la maison.

- Un justificatif pour votre employeur, attestant de l'organisation de l'école et donc de l'accueil de vos enfants, sera sans doute disponible en téléchargement sur le site de l'école.

5- Conclusion et modification du règlement de l'école :

Afin d'adapter le règlement intérieur à la nouvelle situation, l'équipe enseignante a souhaité y annexer les conditions suivantes :

- 1- Dans le cas d'un enfant arrivant à l'école avec un ou des symptômes susceptibles d'être liés à une infection au coronavirus, les enseignants auront autorité à inviter la famille à récupérer leur enfant pour le diriger vers une consultation médicale ;
- 2- Si un enfant n'est pas en capacité de respecter le protocole mis en place, le conseil des maîtres peut inviter la famille à garder son enfant à la maison ou à réfléchir aux solutions possibles pour parvenir à une scolarisation adaptée à la situation ;
- 3- Le non-respect des horaires et des règles établies par l'équipe enseignante conduirait au non-accueil de l'enfant.

Ces 3 nouveaux points ont été soumis au vote du conseil d'école et validés (25 votants).

Cette rentrée, préparée au mieux par l'équipe enseignante et les services de la municipalité doit donc permettre un retour progressif des enfants à l'école et donc des parents vers leur travail.

Les responsabilités pénales du Maire et du directeur d'école sont engagées et ils se réservent encore le droit de revenir sur la décision d'ouvrir l'école à partir du 11 mai si

- l'organisation retenue n'est pas validée par le rectorat ou la préfecture,
- si les enseignant(e)s ne sont pas formé(e)s à l'utilisation du matériel d'hygiène et aux adaptations spécifiques prévues par le protocole sanitaire (formation garantie par le ministère)
- et enfin si les conditions d'accueil fixées venaient à ne pas être respectées par les enfants ou familles.

La mise en place et l'application stricte de tous les protocoles seront très difficiles et non sans risque. Cette reprise se faisant sur la base du volontariat, Monsieur Le Maire souligne que l'implication de tous et des relations de confiance entre parents, enseignants et municipalité seront importantes.